



2023/2155(DEC)

23.11.2023

AMENDEMENTS

1 - 17

Projet d'avis
Romana Tomc
(PE752.904v02-00)

Décharge 2022: Autorité européenne du travail
((2023/2155(DEC))

Amendement 1

Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Milan Brglez, Lina Gálvez Muñoz, Klára Dobrev, Ilan De Basso, Agnes Jongerius

Projet d'avis

Paragraphe 2

Projet d'avis

2) note que 2022 a été le premier exercice de l'Autorité depuis qu'elle a acquis son autonomie financière en mai 2021, qu'elle est encore en phase de croissance et qu'elle ne tournera à plein régime qu'en 2024; *relève* que le budget de l'Autorité pour l'exercice 2022 s'élevait à 54 millions d'euros (contre 31 millions d'euros en 2021); se dit satisfait que le budget de l'Autorité pour 2022 ait été exécuté à 97 % (contre 95,8 % en 2021); s'inquiète néanmoins des taux élevés de reports de crédits d'engagement disponibles pour 2022 sur 2023;

Amendement

2. note que 2022 a été le premier exercice **complet** de l'Autorité depuis qu'elle a acquis son autonomie financière en mai 2021, qu'elle est encore en phase de croissance et qu'elle ne tournera à plein régime qu'en 2024; ***se félicite du fait*** que le budget de l'Autorité pour l'exercice 2022 s'élevait à 54 millions d'euros (contre 31 millions d'euros en 2021)¹; se dit satisfait que le budget de l'Autorité pour 2022 ait été exécuté à 97 % (contre 95,8 % en 2021); s'inquiète néanmoins des taux élevés de reports de crédits d'engagement disponibles pour 2022 sur 2023; ***souligne qu'il faut continuer de garantir des moyens humains et financiers suffisants pour que l'Autorité puisse continuer à mettre en œuvre son programme de travail avec un taux d'achèvement très élevé;***

¹ Ces chiffres budgétaires sont extraits du rapport annuel de la Cour des comptes sur les agences de l'UE relatif à l'exercice 2022 et se fondent sur le total des crédits de paiement disponibles au cours de l'exercice.

Or. en

Amendement 2

Jozef Mihál, Lucia Ďuriš Nicholsonová

Projet d'avis

Paragraphe 2

Projet d'avis

2. note que 2022 a été le premier exercice de l'Autorité depuis qu'elle a acquis son autonomie financière en mai 2021, qu'elle est encore en phase de croissance et qu'elle ne tournera à plein régime qu'en 2024; relève que le budget de l'Autorité pour l'exercice 2022 s'élevait à 54 millions d'euros (contre 31 millions d'euros en 2021¹); se dit satisfait que le budget de l'Autorité pour 2022 ait été exécuté à 97 % (contre 95,8 % en 2021); s'inquiète néanmoins des taux élevés de reports de crédits d'engagement disponibles pour 2022 sur 2023;

¹ Ces chiffres budgétaires sont extraits du rapport annuel de la Cour des comptes sur les agences de l'UE relatif à l'exercice 2022 et se fondent sur le total des crédits de paiement disponibles au cours de l'exercice.

Amendement

2. note que 2022 a été le premier exercice de l'Autorité depuis qu'elle a acquis son autonomie financière en mai 2021, qu'elle est encore en phase de croissance et qu'elle ne tournera à plein régime qu'en 2024; relève que le budget de l'Autorité pour l'exercice 2022 s'élevait à 54 millions d'euros (contre 31 millions d'euros en 2021¹); se dit satisfait que le budget de l'Autorité pour 2022 ait été exécuté à 97 % (contre 95,8 % en 2021); s'inquiète néanmoins des taux élevés de reports de crédits d'engagement disponibles pour 2022 sur 2023, ***ce qui est contraire au principe budgétaire d'annualité et pourrait indiquer des problèmes structurels dans le processus budgétaire et le cycle d'exécution;***

¹ Ces chiffres budgétaires sont extraits du rapport annuel de la Cour des comptes sur les agences de l'UE relatif à l'exercice 2022 et se fondent sur le total des crédits de paiement disponibles au cours de l'exercice.

Or. en

Amendement 3

Lucia Ďuriš Nicholsonová, Jozef Mihál, Dragoș Pîslaru, Max Orville

Projet d'avis

Paragraphe 4

Projet d'avis

4. salue les activités de l'Autorité, qui aide les États membres et la Commission à appliquer de manière équitable et efficace les règles de l'Union relatives à la mobilité de la main-d'œuvre et à la sécurité sociale ***et*** à faciliter une véritable mobilité de la main-d'œuvre en Europe grâce aux activités des services d'emploi européens (EURES);

Amendement

4. salue les activités de l'Autorité, qui aide les États membres et la Commission à appliquer de manière équitable et efficace les règles de l'Union relatives à la mobilité de la main-d'œuvre et à la sécurité sociale, à faciliter une véritable mobilité de la main-d'œuvre en Europe grâce aux activités des services d'emploi européens (EURES), ***et à permettre véritablement***

aux citoyens et aux entreprises de bénéficier plus facilement des avantages du marché intérieur; salue, à cet égard, les travaux des quatre groupes de travail de l'Autorité sur l'information, les inspections, la médiation et la plateforme visant à lutter contre le travail non déclaré;

Or. en

Amendement 4

Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Milan Brglez, Lina Gálvez Muñoz, Klára Dobrev, Ilan De Basso, Agnes Jongerius

Projet d'avis

Paragraphe 4

Projet d'avis

4. salue les activités de l'Autorité, qui aide les États membres et la Commission à appliquer de manière équitable et efficace les règles de l'Union relatives à la mobilité de la main-d'œuvre et à la sécurité sociale et à faciliter une véritable mobilité de la main-d'œuvre en Europe grâce aux activités des services d'emploi européens (EURES);

Amendement

4. salue les activités de l'Autorité, qui aide les États membres et la Commission à appliquer de manière équitable et efficace les règles de l'Union relatives à la mobilité de la main-d'œuvre et à la **coordination de la** sécurité sociale, et à faciliter une véritable mobilité de la main-d'œuvre en Europe grâce aux activités des services d'emploi européens (EURES), **permettant ainsi aux citoyens et aux entreprises de bénéficier plus facilement des avantages du marché intérieur;**

Or. en

Amendement 5

Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Milan Brglez, Lina Gálvez Muñoz, Klára Dobrev, Agnes Jongerius

Projet d'avis

Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 bis. note que l'Autorité n'a pas encore atteint son plein potentiel opérationnel;

rappelle que les activités de l'Autorité sont limitées en raison du caractère volontaire de la coopération et de la participation des États membres et de son cadre juridique limité qui l'empêche de mener des enquêtes de sa propre initiative ou de traiter la question de la migration de main-d'œuvre en provenance de pays tiers; invite dès lors la Commission à présenter une proposition de révision ciblée du règlement fondateur de l'Autorité, afin de renforcer son mandat et de lui permettre d'exploiter pleinement son potentiel opérationnel;

Or. en

Amendement 6
Jozef Mihál, Lucia Ďuriš Nicholsonová

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis

5. insiste sur le fait qu'à la fin de 2022, l'Autorité comptait 58 % de travailleurs temporaires (experts nationaux détachés (END) et intérimaires), soit la proportion la plus élevée par rapport à l'ensemble des agences décentralisées de l'Union; demande que 15 postes d'END soient transformés en postes d'agents temporaires (AT) pour que l'Autorité dispose du personnel nécessaire à la poursuite de l'accomplissement de sa mission; relève que la forte dépendance à l'égard des travailleurs temporaires entraîne régulièrement une rotation élevée du personnel, avec le risque d'une perte d'expertise (connaissances spécialisées, réseaux de contact construits avec les parties prenantes), ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les capacités opérationnelles de l'Autorité; fait observer que la rotation élevée du personnel peut également influencer sur la continuité des

Amendement

5. insiste sur le fait qu'à la fin de 2022, l'Autorité comptait 58 % de travailleurs temporaires (experts nationaux détachés (END) et intérimaires), soit la proportion la plus élevée par rapport à l'ensemble des agences décentralisées de l'Union; demande que 15 postes d'END soient transformés en postes d'agents temporaires (AT) pour que l'Autorité dispose du personnel nécessaire à la poursuite de l'accomplissement de sa mission; relève que la forte dépendance à l'égard des travailleurs temporaires entraîne régulièrement une rotation élevée du personnel, avec le risque d'une perte d'expertise (connaissances spécialisées, réseaux de contact construits avec les parties prenantes), ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les capacités opérationnelles de l'Autorité; fait observer que la rotation élevée du personnel peut également influencer sur la continuité des activités ***et pourrait avoir une incidence***

activités;

négalive sur les performances globales de l'AET;

Or. en

Amendement 7

Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Milan Brglez, Lina Gálvez Muñoz, Klára Dobrev, Agnes Jongerius

Projet d'avis

Paragraphe 5

Projet d'avis

5. insiste sur le fait qu'à la fin de 2022, l'Autorité comptait 58 % de travailleurs temporaires (experts nationaux détachés (END) et intérimaires), soit la proportion la plus élevée par rapport à l'ensemble des agences décentralisées de l'Union; demande que 15 postes d'END soient transformés en postes d'agents temporaires (AT) pour que l'Autorité dispose du personnel nécessaire à la poursuite de l'accomplissement de sa mission; relève que la forte dépendance à l'égard des travailleurs temporaires entraîne régulièrement une rotation élevée du personnel, avec le risque d'une perte d'expertise (connaissances spécialisées, réseaux de contact construits avec les parties prenantes), ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les capacités opérationnelles de l'Autorité; fait observer que la rotation élevée du personnel peut également influencer sur la continuité des activités;

Amendement

5. insiste sur le fait qu'à la fin de 2022, l'Autorité comptait 58 % de travailleurs temporaires (experts nationaux détachés (END) et intérimaires), soit la proportion la plus élevée par rapport à l'ensemble des agences décentralisées de l'Union; demande que 15 postes d'END soient transformés en postes d'agents temporaires (AT) pour que l'Autorité dispose du personnel nécessaire à la poursuite de l'accomplissement de sa mission; relève que la forte dépendance à l'égard des travailleurs temporaires entraîne régulièrement une rotation élevée du personnel, avec le risque d'une perte d'expertise (connaissances spécialisées, réseaux de contact construits avec les parties prenantes), ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les capacités opérationnelles de l'Autorité; fait observer que la rotation élevée du personnel peut également influencer sur la continuité des activités;

Or. en

Amendement 8

Marc Botenga

Projet d'avis

Paragraphe 6

Projet d'avis

6. constate avec inquiétude que la Cour a signalé des faiblesses dans les procédures de passation de marchés publics; invite l'Autorité à améliorer encore ses procédures de marchés publics en veillant au plein respect des règles applicables, afin de garantir une utilisation optimale des ressources;

Amendement

6. constate avec inquiétude que la Cour a signalé des faiblesses dans les procédures de passation de marchés publics; invite l'Autorité à améliorer encore ses procédures de marchés publics en veillant au plein respect des règles applicables, afin de garantir une utilisation optimale des ressources; ***en montrant l'exemple et en appliquant la clause sociale figurant dans la directive européenne sur les marchés publics afin de veiller à ce que les entreprises bénéficiant de fonds de l'Union respectent toutes les obligations applicables dans les domaines du droit environnemental et social et du droit du travail établies par le droit de l'Union, le droit national ou les conventions collectives, ou par les dispositions internationales applicables en matière de droit environnemental ou social ou de droit du travail;***

Or. en

Amendement 9
Romana Tomc

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis

6. constate avec inquiétude que la Cour a signalé des faiblesses dans les procédures de passation de marchés publics; invite l'Autorité à améliorer encore ses procédures de marchés publics en veillant au plein respect des règles applicables, afin de garantir une utilisation optimale des ressources;

Amendement

6. constate avec inquiétude que la Cour a signalé des faiblesses dans les procédures de passation de marchés publics ***dans lesquelles un marché a été attribué à un soumissionnaire dont l'offre financière dépassait le budget maximal de plus de 100 %***; invite l'Autorité à améliorer encore ses procédures de marchés publics en veillant au plein respect des règles applicables ***et le règlement financier***, afin de garantir une utilisation optimale des ressources;

Or. en

Amendement 10

Lucia Ďuriš Nicholsonová, Jozef Mihál, Max Orville

Projet d'avis

Paragraphe 6

Projet d'avis

6. constate avec inquiétude que la Cour a signalé des faiblesses dans **les** procédures de passation de marchés publics; invite l'Autorité à améliorer encore ses procédures de marchés publics en veillant au plein respect des règles applicables, afin de garantir une utilisation optimale des ressources;

Amendement

6. constate avec inquiétude que la Cour a signalé des faiblesses dans **des** procédures de passation de marchés publics, **notamment en ce qui concerne la légalité et la régularité des opérations**; invite l'Autorité à améliorer encore ses procédures de marchés publics en veillant au plein respect des règles applicables, afin de garantir une utilisation optimale des ressources;

Or. en

Amendement 11

Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Milan Brglez, Lina Gálvez Muñoz, Klára Dobrev, Ilan De Basso, Agnes Jongerius

Projet d'avis

Paragraphe 7

Projet d'avis

7. **regrette** que la Cour **ait** relevé des faiblesses systématiques dans les systèmes de gestion et de contrôle de l'Autorité **et invite cette dernière à y** remédier;

Amendement

7. **prend acte du fait** que la Cour a relevé des faiblesses systématiques dans les systèmes de gestion et de contrôle de l'Autorité, **notamment en ce qui concerne le paiement des indemnités journalières et mensuelles aux END et aux agents de liaison nationaux; reconnaît que l'Autorité a renforcé la gestion et le contrôle du dossier des END en ce qui concerne les contrôles ex ante et ex post et invite l'Autorité à continuer à remédier à ces faiblesses**;

Or. en

Amendement 12

Marc Botenga

Projet d'avis

Paragraphe 7

Projet d'avis

7. regrette que la Cour ait relevé des faiblesses systématiques dans les systèmes de gestion et de contrôle de l'Autorité et invite cette dernière à y remédier;

Amendement

7. regrette que la Cour ait relevé des faiblesses systématiques dans les systèmes de gestion et de contrôle de l'Autorité et invite cette dernière à y remédier; ***note que l'Autorité fait partie des agences qui n'ont pas encore établi de plan d'entreprise pour répondre aux crises climatique ou énergétique et invite l'Autorité à élaborer un tel plan pour améliorer l'efficacité énergétique et la neutralité climatique de ses opérations;***

Or. en

Amendement 13

Jozef Mihál, Lucia Ďuriš Nicholsonová

Projet d'avis

Paragraphe 7

Projet d'avis

7. regrette que la Cour ait relevé des faiblesses systématiques dans les systèmes de gestion et de contrôle de l'Autorité et invite cette dernière à y remédier;

Amendement

7. regrette que la Cour ait relevé des faiblesses systématiques dans les systèmes de gestion et de contrôle de l'Autorité et invite cette dernière à y remédier; ***se félicite que l'AET ait pris en considération les observations de la Cour et se soit engagée à remédier à ces lacunes en temps utile;***

Or. en

Amendement 14

Romana Tomc

Projet d'avis

Paragraphe 7 - point 1 (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1) 7 bis. note que l'Autorité doit encore mettre en place un plan d'entreprise visant à améliorer l'efficacité énergétique et la neutralité climatique de ses activités;

Or. en

Amendement 15
Marc Botenga

Projet d'avis
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

7 bis. invite l'Autorité à mettre en place les procédures, les mesures et la formation nécessaires pour le personnel afin de garantir une santé et une sécurité appropriées sur le lieu de travail;

Or. en

Amendement 16
Marc Botenga

Projet d'avis
Paragraphe 8

Projet d'avis

Amendement

8. souligne que, bien que l'Autorité ait été créée dans des circonstances difficiles, son personnel est très engagé; insiste toutefois sur le fait que le personnel a besoin de soutien en matière de ressources humaines;

8. souligne que, bien que l'Autorité ait été créée dans des circonstances difficiles, son personnel est très engagé; insiste toutefois sur le fait que le personnel a besoin de soutien en matière de ressources humaines; **souligne que l'accès aux soins de santé reste un défi; invite dès lors la direction à soutenir le personnel dans son accès au système de santé local;**

Or. en

Amendement 17

Lucia Ďuriš Nicholsonová, Jozef Mihál, Dragoș Pîslaru, Max Orville

Projet d'avis

Paragraphe 8 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 bis. encourage l'Autorité à développer une coopération active avec d'autres agences et à faire régulièrement rapport au Parlement européen sur les progrès qu'elle a accomplis.

Or. en